

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Avis de la Chambre Régionale des Comptes – Saisine 2020

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Maria GUILLERMET, Bernard CORTINOVIS

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)**

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

**Secrétaire de séance**

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

**Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants**

**Considérant** la saisine de la Chambre Régionale des Comptes en date du 14 août 2020 par Monsieur le Préfet de l'Ain, pour l'étude des budgets primitifs 2020 de la Commune,

**Considérant** l'avis n°2020-0175 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 15 septembre 2020, relatif aux budgets 2020 de la commune et de ses motifs,

**Vu** les décisions modificatives, prises par délibérations n°2020-072 et 2020-075 en date du 22 juillet 2020, concernant les budgets : Général et Energies.

**Vu** l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, cet avis doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion,

Monsieur le Maire relate les conclusions de l'avis et propose au Conseil Municipal d'en débattre.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **PREND ACTE** de l'avis n°2020-0175 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 15 septembre 2020, parvenu en Mairie le 18 septembre 2020, relatif aux budgets 2020 de la commune et de ses motifs,

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200930-DE-2020-103-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2020  
Date de réception préfecture : 08/10/2020

